

Notre définition de l'artiste conteur

Le texte ci-dessous se veut un texte fondateur pour l'Association Professionnelle des Artistes Conteurs, dans lequel chaque membre peut se reconnaître.

Son but est d'identifier les compétences et savoir-faire spécifiques du conteur. L'ensemble de ces cinq points est à prendre en compte :

➤ **Fonction**

Le conteur participe à l'enrichissement et à la circulation orale des patrimoines et matrimoines narratifs de l'humanité. Il en répond par ses compétences et sa singularité.

➤ **Filiation**

Narrateur oral d'un récit, le conteur est relié à une pratique et à un répertoire traditionnels qu'il renouvelle, en tant qu'artiste contemporain.

➤ **Répertoire**

Le conteur raconte tout type d'histoires, il en est l'adaptateur ou l'auteur. Ses récits ont souvent une dimension poétique et métaphorique.

➤ **Mise en œuvre**

L'art du conteur est un art de la parole et de la narration, l'écriture orale caractérise sa pratique : pour raconter une histoire, le conteur crée une « partition » composée d'un récit, d'une langue personnelle, de l'expression de la voix et du corps, parfois associée à d'autres disciplines artistiques. Cette « partition » est unique, elle peut être entièrement, partiellement ou pas du tout rédigée.

➤ **En public**

Le conteur se présente en son nom, souvent dans une relation directe au public. En tant qu'auteur-interprète de sa partition, il est libre de l'adapter par l'improvisation au cours de la narration publique.